

Loterie romande, finalement on délocalise.

La Loterie Romande a annoncé en juin 2018 qu'elle délocaliserait une partie de son IT (service informatique) en Pologne.

Plusieurs parlements cantonaux, dont le Parlement jurassien faut-il le rappeler, ont alors exprimé leur mécontentement au travers de diverses interventions, toutes ces interventions ayant pour but de demander à la LORO de revenir sur sa position.

Le 7 janvier, la presse informe que « les cantons entérinent l'externalisation des opérations informatiques ». Surprenant lorsqu'on voit les réactions des différents parlements !

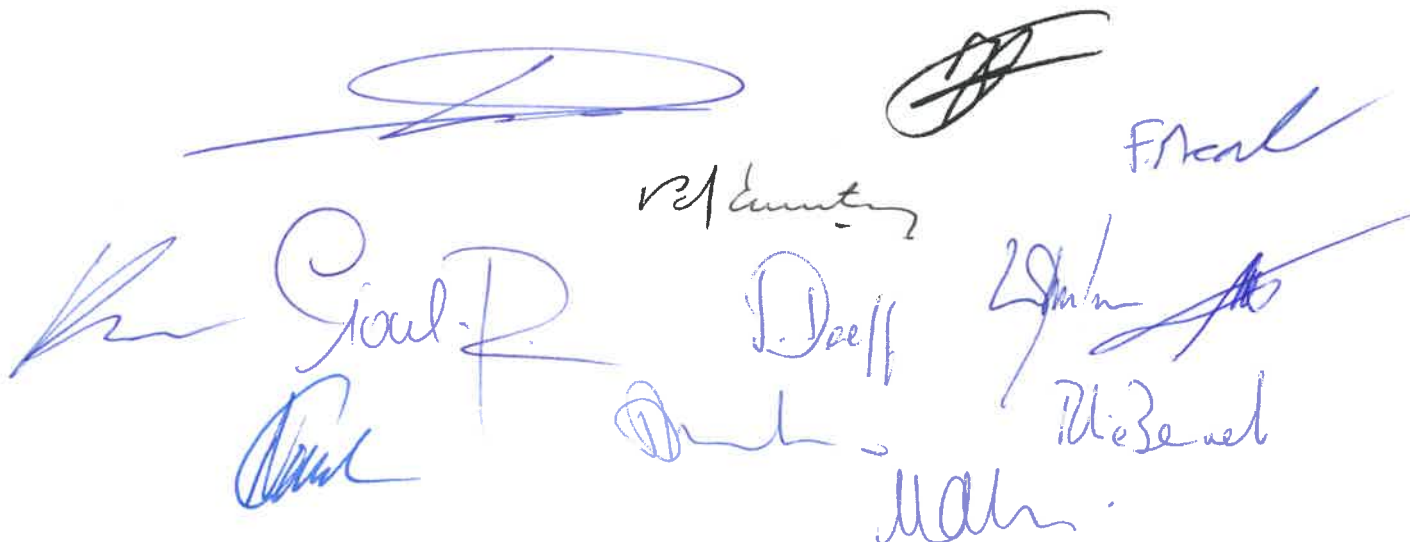
D'où mes questions :

- Quel est le processus de décision qui a permis cette externalisation ?
- Quels sont les arguments qui ont justifié cette externalisation ?
- Pour quelles raisons les prises de position des différents parlements cantonaux n'ont pas été prises en compte ?
- Qui sont les cantons qui ont pris cette décision ?
- Après les prestations du PMU externalisées en France, l'impression des billets aux USA, les services informatiques en Pologne, la LORO entend-elle externaliser d'autres services ?

Nous remercions le gouvernement pour ses réponses.

Déclament, le 30 janvier 2019

Frein James



Frein James
Giacobini
D. Dauff
M. Béné
Mahn